

La Région des Pays de la Loire s'engage pour tous les jeunes

Une caution régionale pour le logement des jeunes

Près de 694 000 jeunes sont susceptibles d'être concernés dont 82 000 étudiants boursiers.

Toutes les études montrent que « se loger décemment » est une préoccupation majeure pour les jeunes. Selon l'observatoire des Inégalités, 29% déclarent occuper un logement trop petit, auront du mal à le chauffer et 17% auront des retards de paiement.

A partir du 1^{er} octobre, tous les moins de 30 ans pourront bénéficier de la caution Régionale pour le logement des jeunes (dès lors qu'ils ne peuvent prétendre à une aide nationale) sans conditions de ressources.

Cette caution couvrira 18 mois maximum, garantissant les propriétaires et les jeunes d'un bail sans accroc.

Constructions et rénovation

Dans ce contexte, la Région a prévu de rénover, d'ici 2013, 1945 chambres dans 8 cités universitaires (5 à Nantes, 2 à Angers et une au Mans).

D'autre part, la Région soutient la construction des foyers de jeunes travailleurs depuis 2005 (7M€).

Les internats des lycées sont actuellement construits ou rénovés de telle manière qu'ils puissent être accessibles à d'autres publics, aux travailleurs saisonniers, hors période

La crise économique frappe l'ensemble de la population, mais les jeunes plus que quiconque. Ils sont notamment les plus touchés par le chômage et les difficultés de logement auxquels il faut ajouter la difficulté d'être reconnu dans la société. Plus la situation se dégrade et plus il y a urgence à agir fortement. En Pays de la Loire, le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans s'élève en avril 2009 à 11 590 hommes et 10 304 femmes. **Il a augmenté de 67% en un an, plus fortement pour les hommes (+99%) que pour les femmes (+41%).**

La Région des Pays de la Loire agit déjà auprès des 15-30 ans, dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne :

- **Education et formation.** Construction et entretien des lycées, organisation de l'apprentissage, de la formation professionnelle...
- **Vie quotidienne.** Logement, transport, pratiques culturelles et sportives...
- **Education à la citoyenneté.** Programmes d'actions éducatives, soutien aux projets, Conseil Régional des Jeunes, mobilité internationale...).

L'action du Conseil Régional au côté des jeunes ne peut se résumer à de nouvelles aides sociales, il est nécessaire d'apporter une réponse globale pour donner à chaque jeune les moyens de son autonomie. C'est ce que revendique la jeunesse : **un accompagnement concerté avec eux pour une autonomie réussie pour mieux vivre, mieux se former, mieux s'insérer, mieux s'engager.**

① Mieux Vivre

- **Aides d'urgence aux apprentis et aux lycéens en difficulté : 100 000 € pour les apprentis et 40 000 € pour les lycéens** ont été votés pour renforcer l'aide aux jeunes rencontrant des difficultés à régler les frais de restauration, d'internat, de transports. Ces actions solidaires sont mises en œuvre sur sollicitation et sous la responsabilité des établissements scolaires et de formation, en respectant l'anonymat de chaque demande.
- **Aides d'urgence aux étudiants** : en lien avec les Universités de la région et le CROUS, **la Région engage 500 000 € pour soutenir les étudiants les plus précaires** pour qui, la poursuite d'études est gravement remise en question par leurs conditions de vie. Ce dispositif de soutien est accompagné par le renforcement des équipes sociales sur les campus afin de mieux identifier les étudiants en difficulté et d'aides concrètes pour le logement, la restauration, le transport... Ces aides financières s'adressent directement aux étudiants en difficulté actuellement exclus des dispositifs existants.

Ces aides viennent compléter les dispositifs sur la gratuité des manuels scolaires et d'équipement au premier enseignement professionnel qui permettent, **réellement**, de baisser le coût de la rentrée scolaire pour les lycéens et les apprentis de la Région des Pays de la Loire.



L'aménagement du réseau des lycées a été confirmé par l'Agenda 21 :

Quatre nouveaux établissements verront le jour dans les prochaines années : 3 créations : Clisson, Beaupréau et Ile de Nantes, 1 reconstruction : le lycée de Pornic. Ces décisions, complétées par l'extension d'autres établissements (Machecoul, Blain,...) renforceront la qualité du service public d'enseignement dans la Région et assureront également, un développement quantitatif conséquent du nombre de places offertes dans le secondaire



② Mieux se former

- La mise en place du service public régional de la formation professionnelle donnera un cadre d'action plus clair à l'activité de formation professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi, et donc répondra plus efficacement et plus rapidement aux besoins du tissu économique régional.

Le service public régional de la formation professionnelle continue veut ainsi rassembler l'ensemble des organismes de formation autour de valeurs fortes : défendre avec eux une haute ambition : aider les Ligériens à accéder et à se maintenir dans un emploi durable, en offrant des parcours de formation sécurisés, conduisant à une qualification professionnelle reconnue.

Sur l'année 2009, 107,8 millions d'euros seront engagés par la Région pour créer un nouveau dispositif au cœur du service public

③ Mieux s'insérer

- Une cellule de veille est mise en place à la rentrée prochaine en collaboration avec le Rectorat de Nantes pour observer l'impact de la réforme du Bac Pro en 3 ans et du contexte socio-économique actuel. Elle proposera à tout jeune sans solution (lycéen ou apprenti) une possibilité d'accéder à un cursus de formation en mobilisant tous les réseaux scolaires, d'insertion, CIO et toutes les mesures nécessaires. **Aucun jeune ne doit se retrouver à la rentrée scolaire sans une solution qui ne correspondrait pas à ses attentes.**

- 1000 jeunes pour les formations tremplin :

La formation est un élément incontournable de l'insertion professionnelle et le meilleur rempart contre le chômage. Pour renforcer cette protection, la Région des Pays de la Loire consacre 500 000 € pour renforcer les possibilités des jeunes d'accéder à une formation, dès lors qu'ils sont dans le cadre d'un emploi aidé.

④ Mieux s'engager

L'Office International de la Jeunesse, adopté dans l'Agenda 21, va soutenir, dans sa phase de lancement, 21 projets de jeunes de 15 à 30 ans permettant des actions internationales (chantier, échanges...) mais aussi des projets dans la Région pour une meilleure compréhension entre les cultures. L'engagement des jeunes, vers les autres et le monde, trouve dans cette décision annoncée à « Jeunesses en Régions » en mars dernier, un nouveau soutien conforme à la volonté d'ouverture de la Région des Pays de la Loire.

Les assises du Conseil Régional des Jeunes, en novembre prochain, donneront une occasion à tous ces jeunes de démontrer, une fois de plus, qu'ils sont une ressource du territoire.

Et aussi...

- Gratuité des manuels scolaires** : 115 € par élève pour l'enseignement professionnel et l'apprentissage et 150 € par élève pour l'enseignement général et technologique.
- Equipement professionnel** : la Région prend en charge 80 % du coût réel de l'équipement pour les apprentis et les lycéens, et 50 % pour les élèves et apprentis de certains BTS.
- La Région apporte une **aide aux apprentis** en participant aux **frais de transport, d'hébergement et de restauration** pendant leur formation.
- La Carte Tiva** : carte annuelle au prix modique de 15 €, à destination des jeunes de 15 à 25 ans, propose 50 % de réduction
- Acticarte** : carte annuelle à destination des chômeurs inscrits à l'ANPE (catégories 1, 2, 3, 4) dont les revenus ne dépassent pas 80 % du SMIC, permettant de bénéficier de 75 % de réduction sur tous leurs déplacements en région Pays de la Loire effectués à bord des trains et autocars régionaux ainsi que des Corails (les TGV ne sont pas concernés)
- Pass Culture Sport** : pour 8 €, les 240 000 jeunes (lycéens et apprentis et les jeunes non scolarisés de 15 à 19 ans) des Pays de la Loire peuvent bénéficier d'un vrai coup de pouce pour leur pouvoir d'achat, d'une **valeur moyenne de 100 €**.

Contact presse : Gwenola Huet 02 28 20 60 65 – gwenola.huet@paysdelaloire.fr